Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 031-213101876-20230309-2023_035-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents : Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du **9 mars 2023** Acte n° **2023-035**
Absent(s) représenté(s) : Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL Mme VALENTI a donné procuration à Mme VOISIN M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ	**Conseillers en exercice :** 33
Absent(s) : /	**Conseillers présents :** 30
Secrétaire de séance : Mme LE PRIOL	**Date de la convocation :** 2 mars 2023
Thème : 7.10 - DIVERS	
Objet : Travaux du SDEHG – remplacement d'un câble situé entre PL 1706 et 1707 rue des Charmes – *réf. 6 AT 296*	

M. GAUTHIER Jean, Conseiller délégué aux VRD, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 2 janvier 2023, le SDEHG a réalisé un avant-projet sommaire du remplacement d'un câble situé entre les points lumineux 1706 et 1707 rue des Charmes.

Les travaux comprennent :

- La réalisation d'une tranchée de 30 ml entre les points lumineux 1706 et 1707 rue des Charmes
- La fourniture et la pose d'un câble de section 3g16 mm² cuivre sous fourreau
- Le raccordement de l'ensemble
- La réfection des chaussées et des trottoirs à l'identique

La part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Montant total HT estimé des travaux : 11 896,00 €
  Soit :
- TVA (récupérée par le SDEHG) : 1 869,00 €
- Part du SDEHG : 4 748,00 €
  (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 5 279,00 €

Aussi, M. GAUTHIER Jean propose au Conseil Municipal d'approuver le projet, et de s'engager sur la participation financière de la commune, pour ces travaux.

Entendu l'exposé de M. GAUTHIER Jean, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 *(Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)*

ARTICLE 1 : prends acte de l'avant-projet sommaire présenté.

ARTICLE 2 : décide, par le biais de concours, de verser une « Subvention d'équipement – autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 2041582 de la section d'investissement.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

.../...

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 031-213101876-20230309-2023_035-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2023 – acte n° 2023-035 – page 2/2
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Travaux du SDEHG – rénovation de la boucle hors service du feu tricolore du chemin Marial – *réf. 5 BU 513*

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 mars 2023.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
LE PRIOL Laëtitia

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 mars 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 21 MARS 2023